

Votre RDV le

à

h

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET/OU DE PASSEPORT

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

La **présence du futur titulaire** de la pièce d'identité est **obligatoire, même s'il est mineur**.

La **prise de RDV est OBLIGATOIRE** (même avec une pré-demande) et les délais peuvent être de plusieurs semaines.

1) **FORMULAIRE REMPLI** (Ne le signez pas et ne collez pas la photo)

Formulaire papier à retirer en mairie (*première page seulement et l'encadré orangé en plus, page 3, pour les mineurs*)

OU pré-demande en ligne <https://ants.gouv.fr/>

Dans ce cas vous devrez imprimer le document final avec le QR code ou apporter le numéro de pré-demande en mairie lors du RDV.

2) **UN JUSTIFICATIF D'IDENTITE ET DE NATIONALITE FRANÇAISE**

votre carte d'identité / passeport (même périmé)

OU dans les cas suivants :

- Première demande,
- Demande pour perte/vol
- Votre ancien titre est périmé de plus de 5 ans
- Suite à une naturalisation :

un acte de naissance de moins de 3 mois

Si votre ville de naissance à dématérialisé ses actes <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>, ce n'est pas nécessaire.

ET en cas de naturalisation :

une preuve de naturalisation *Décret de naturalisation* **ou** *déclaration de nationalité* **ou** *acte de naissance mentionnant l'acquisition de la NF* (pas de copie du Journal Officiel)

3) **UNE PHOTOGRAPHIE D'IDENTITE de moins de 6 mois** (Ne la découpez pas !)

Nous conseillons très fortement d'aller chez un PHOTOGRAPHE PROFESSIONNEL et non dans un Photomaton.

(M. Gadea à Guérisny – 06 68 17 92 81- Europhoto à Varennes-Vauzelles – 03 86 71 60 80 - Camara à Nevers 03 86 61 32 15)

4) **UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE ORIGINAL de moins d'un an, à VOS NOM ET PRENOM**

un seul parmi la liste suivante : (non nécessaire si vous avez utilisé le service justificatif adresse avec votre pré-demande en ligne)

- Facture de téléphone fixe ou mobile, d'électricité, de gaz ou d'eau (Pas de lettre de relance, ni d'ouverture ou de fermeture de compteur.
- S'il s'agit d'une facture électronique, vous pouvez l'imprimer ou la numériser et le joindre à votre dossier de pré-demande)
- Titre de propriété ou Quittance de loyer (*non manuscrite !*)
- Avis d'imposition ou certificat de non-imposition (*pas la déclaration !*)
- Justificatif de taxe d'habitation
- Attestation ou facture d'assurance du logement
- Relevé de la Caf mentionnant les aides liées au logement
- Attestation de titulaire de contrat d'un fournisseur d'énergie

OU si vous êtes hébergé :

- une attestation d'hébergement
- + une copie de pièce d'identité de l'hébergeant
- + un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant

5) **EN CAS DE PERTE OU DE VOL**

une attestation de perte (*Cerfa 14011*02 téléchargeable en ligne ou à retirer en mairie*)

OU

déclaration de vol + récépissé de dépôt de plainte (en gendarmerie ou commissariat)

ET un timbre fiscal de 25€ *si le titre perdu/volé est une carte d'identité*

6) **POUR LES PASSEPORTS**

un timbre fiscal de 17€ *pour un mineur de moins de 15 ans*

un timbre fiscal de 42€ *pour un mineur de plus de 15 ans*

un timbre fiscal de 86€ *pour une personne majeure*

A acheter en ligne <https://timbres.impots.gouv.fr/> (proposé automatiquement en fin de pré-demande) ou dans un bureau de tabac

7) **POUR LES MINEURS**

la carte d'identité / le passeport du représentant légal accompagnant l'enfant.

Pour les enfants en garde alternée :

jugement de divorce ou une convention parentale (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R58774>)

ET un justificatif de domicile pour chacune des 2 adresses + copie pièce d'identité 2^{ème} parent

8) **AUTRES CAS PARTICULIERS**

Justificatif de nom d'usage si changement depuis dernier titre d'identité :

copie acte de mariage, jugement de divorce, acte de décès...

Si Tutelle :

Attestation du tuteur indiquant qu'il est informé de la démarche

+ Photocopie d'une pièce d'identité du tuteur

+ Dernier jugement de tutelle

CRITERES POUR LES PHOTOS D'IDENTITES

| | |
|-----------------------------------|--|
| Qualité | La photo doit être nette, sans pliure, ni trace. |
| Format | Largeur : 3,5 cm Hauteur : 4,5 cm Taille du visage : entre 3,2 et 3,6 cm (soit 70 à 80% de la photo), du bas du menton au sommet du crâne (hors cheveux) |
| Luminosité, contraste et couleurs | La photo ne doit présenter ni sur-exposition, ni sous-exposition. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Une photo en couleurs est fortement recommandée. |
| Fond | Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair ou gris clair par exemple). Le fond blanc est interdit. |
| Tête | La tête doit être nue (pas de chapeau, foulard ou serre-tête par exemple). La tête doit être droite et le visage dirigé face à l'objectif |
| Regard et expression | Il faut fixer l'objectif. L'expression doit être neutre et la bouche doit être fermée. |
| Visage et yeux | Le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts |
| Cheveux | Les cheveux ne doivent pas recouvrir le visage. Une frange peut être acceptée si elle ne recouvre pas les yeux |
| Lunettes et montures | Si vous avez des lunettes, vous n'êtes pas obligé de les porter sur les photos. Par contre, si vous les portez, <ul style="list-style-type: none">• la monture ne doit pas être épaisse et ne pas masquer les yeux,• et les verres doivent être ni teintés, ni colorés et sans reflet. |

CRITERES POUR UNE DEMANDE DE TRAITEMENT PRIORISÉ :

Si vous avez besoin d'obtenir votre titre rapidement, merci d'apporter le jour de votre dépôt de demande les justificatifs supplémentaires permettant un traitement en priorité

| MOTIF de l'URGENCE | JUSTIFICATIFS A JOINDRE A LA DEMANDE |
|--|--|
| Professionnel : déplacement professionnel, entretien d'embauche | Justificatif émanant de l'organisme professionnel ou extrait K-BIS |
| Scolaire : voyages scolaires ou examens | Convocation ou justificatif émanant de l'établissement scolaire ou universitaire |
| Médical : motif médical ou humanitaire, maladie, décès | Certificat médical, convocation, RV doctolib, acte de décès... |
| Vol : vol de documents d'identité | Déclaration de vol dûment signée par le déclarant (1) |
| 5 ANS : CNI bénéficiant de la prolongation des 5 ans non acceptée par certains pays ou organisme divers | Attestation écrite du demandeur |

(1) Les demandes faisant l'objet d'une recherche COMEDec (état-civil dématérialisé) ne peuvent pas être traitées en urgence, d'un point de vue technique. Il convient donc de joindre à la demande un acte de naissance « papier » de moins de trois mois pour pouvoir traiter le dossier en urgence.

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LA RECEPTION DE VOTRE TITRE :

***Vous serez avertis par message sur votre téléphone portable lors de la réception de votre titre en mairie.**

Il faut nous téléphoner pour fixer un rdv.

***La prise d'empreintes est à nouveau nécessaire pour les personnes de plus de 12 ans pour la remise de titre.**

***Si vous êtes en possession de votre ancien titre, sa restitution est obligatoire pour pouvoir obtenir la nouvelle CNI / le nouveau passeport**

***Pour les mineurs, le parent ayant déposé la demande doit être celui présent pour la remise de la nouvelle pièce d'identité.**